

Comité de pilotage – Compte-rendu

A Vic en Bigorre, le 27/01/2011

Etaient présents : Claude Miqueu – Conseil Général 65 ; Charline Marcos – Pierre & Terre ; Ludovic Germa – Syndicat d'aménagement de l'Arros ; Antoine Stouff – EVAM ; David Condotta – Communauté de communes de Lembeye ; Eric Febvre – Communauté de communes Hautes-Vallées de Gascogne ; Sven Betoïn – URCOFOR Midi-Pyrénées ; Sylvie Geissmann – ADEME ; Bernard Reynes – DDT 65 ; M. José Boellmann – DDT 65 ; Benoît Gandon – DDT 65 ; Michel Jacob – Conseil Régional Aquitaine ; Bastien Isère – Communauté de communes de Lembeye ; François Delage – Chambre d'Agriculture 64 ; Véronique Mabrut – Chambre d'Agriculture 65 ; Pierre Guiche – Chambre d'Agriculture 32 ; Christian Bourbon – GIPADT Euradour ; Michel Chantre – Communauté de communes de Lembeye ; Roselyne Bocq – Communauté de communes Monts & Vallées de l'Adour ; Florence Le Tortorec – mairie de Garlin ; J. Jacques Cerisère maire de Garlin ; Nathalie Salabert – Conseil Général 65 ; Nicolas Baskevitch – Communauté de communes Adour Rustan Arros ; Sophie Salingue – CCI 65 ; Nicolas Gayet – ARPE ; Jérémie Priarollo – SOLAGRO ; Isabelle Meiffren – SOLAGRO ; Jacques Trunet – Conseil Général 32 ; Typhaine Dulhauste – Pays du Val d'Adour.

Introduction par Claude Miqueu

Le Pays du Val d'Adour réfléchit actuellement à la mise en place d'un SCoT sur le périmètre du Pays. En effet, c'est avec attention que nous avons pris connaissance du corpus législatif du Grenelle qui introduit les SCoT ruraux.

Notre action aujourd'hui s'inscrit dans une dynamique double : développer une approche globale et solidaire pour répondre aux enjeux auxquels nous sommes confrontés et mettre en place conjointement une approche territorialisée, dans le respect des compétences des uns et des autres.

Concernant le Plan Climat, la démarche engagée en matière de développement des énergies renouvelables (EnR) en Val d'Adour vise à garantir une certaine maîtrise énergétique - le Val d'Adour étant très dépendant énergétiquement – et à renforcer le rôle des collectivités qui doivent être moteur et à mettre en place des filières courtes.

Présentation du cabinet Solagro

Echanges

Claude Miqueu souligne le rôle de conseil que jouera le cabinet Solagro au cours de cette étude et invite les collectivités ayant un projet de bâtiment à se pencher sur la question des EnR.

En matière d'hydraulique, les SDAU mis en œuvre entraînent le classement de cours d'eau en « réservoir biologique ». Aussi, il s'agira de mettre en perspective le classement avec le potentiel identifié.

Plusieurs AMO en matière d'EnR sont en cours - pour certains très avancés. Aussi, il semble urgent de réaliser d'un inventaire des AMO en cours sur le territoire : collectivités, bureau d'études, calendrier.

Concernant l'injection de biogaz dans les réseaux, quelle est la doctrine d'ERDF ? Monsieur Bergé (ERDF) a un collègue spécialiste à Tarbes : Xavier Laporte (GRDF). Il y a déjà des projets sur Tarbes. Aujourd'hui, il manque un décret fixant le prix de rachat. ERDF – GRDF se tient à la disposition du Pays pour développer un partenariat.

Info de dernière minute : Le tarif d'achat de l'électricité à partir du biogaz "devrait" sortir courant février, et courant mai-juin pour le tarif d'achat du biométhane dans le cadre de l'injection.

Monsieur Trunet (CG 32) présente l'étude potentiel EnR en cours au niveau du Gers. Concernant son avancement, le rendu de l'état des lieux a été réalisé et a permis d'affirmer la volonté de travailler sur trois gisements principaux : bois énergie, méthanisation et solaire thermique. Le Conseil général souhaite associer à cette réflexion les collectivités et les territoires : un questionnaire sera adressé aux communes et aux communautés de communes. Un Forum de concertation sera également organisé en avril.

Monsieur Gordon (DDT 65) félicite le travail engagé et souhaite l'accompagner dans les meilleures conditions. Un comité départemental énergies renouvelables a été mis en œuvre. Il souligne que l'approche territoriale est effectivement pertinente en matière de méthanisation. Il confirme l'attente d'informations réglementaires concernant le développement des EnR sur le territoire français : injection gaz, moratoire photovoltaïque, tarif électrique en méthanisation.

Il s'interroge concernant le potentiel en géothermie en Val d'Adour et fait le souhait que cela puisse être étudié. Concernant le recueil d'informations, des fiches sont renseignées et remplies par les particuliers et adressées aux BRGM, DDT, DREAL (cas de forage). Cependant, il n'y a pas de compilation à l'heure actuelle. Il s'agirait d'interpeller ces interlocuteurs et notamment le BRGM pour savoir comment ces informations peuvent être communiquées.

Concernant le développement de la géothermie, il s'agira également de s'appuyer sur les schémas régionaux pour récupérer des infos sur notre territoire.

En matière de géothermie, deux approches sont développées : pompe géothermie avec forage nappe proche et des gisements profonds.

La communauté de communes Hautes vallées de Gascogne, représentée par Monsieur Febvre, a mis en place un groupement d'achat avec Bastides et Vallons du Gers pour la réalisation d'une étude de faisabilité Bois énergie (après une étude d'opportunité). La volonté des élus est de débloquer les filières courtes en investissant dans des chaufferies bois. D'autres partenaires se sont associés à leur démarche : Office de l'habitat et CG 32. Il étudie aujourd'hui la possibilité d'aller sur un réseau de chaleur sur Marciac.

La communauté des communes Monts et vallées de l'Adour, représentée par Madame Bocq, met en place - dans le cadre de la construction d'une école élémentaire HQE - une chaudière bois alimentée par l'entretien des platanes. Un projet d'école est également envisagé sur St Germé.

La communauté des communes Adour Rustan Arros, représentée par Monsieur Baskevitch, n'a pas de projet à l'heure actuelle. Un projet de PhV est en cours sur la halle

agricole. Un lotissement avec 12 maisons à loyer modéré et 14 parcelles autour (à côté de la zone d'activités) est en cours.

Monsieur Michel Jacob (CR Aquitaine) rappelle que le Grenelle 2 a fixé la réalisation de Schéma régional air énergie qui permettra de régler certaines questions et souligne le bilan critique concernant les agro-carburants.

Monsieur Nicolas Gayet (ARPE) souligne que si on veut stimuler le développement des EnR cela peut être au niveau d'un bâtiment ou d'un quartier. Il rappelle également que lors de la création d'un bâtiment de plus de 1000m², il y a obligation de réaliser une étude d'approvisionnement en énergie. Transmission et rappel de la réglementation.

Monsieur Sven Bétoin (URCOFOR) souligne aujourd'hui les volontés de développer l'utilisation des EnR à travers des filières courtes notamment en matière de bois énergie.

Sven Bétoin rappelle qu'il y a 3 approches possibles en matière de Bois énergie :

- Chaufferie dédiée
- Réseau de chaleur avec chaufferie principale
- Une troisième approche qui se développe ramenant à la notion de Kwh sur une chaufferie dédiée – type contrat de vente d'énergie. Il s'agit de simplifier le montage des projets en proposant des solutions « mobiles-clés en mains », le bois couvrant les besoins en base aux côtés des solutions « gaz » ou fioul.

La Chambre d'Agriculture 64, représentée par François Delage, souligne le gros potentiel de développement du PhV sur les bâtiments agricoles. Des actions groupées ont été réalisées sur le Val d'Adour.

Pour la méthanisation, il y a du potentiel en matière de gisement mais pas forcément de consommation. Un gros travail reste à faire avec les collectivités. Il informe d'un projet méthanisation en cours sur le Gave d'Oloron et d'une animation sur un territoire limitrophe.

Il rappelle également que beaucoup de projets sont également conduits sur les exploitations en matière d'économies d'énergie et qu'un gros effort doit conjointement être porté sur cette question.

La Chambre d'Agriculture 65, représentée par Véronique Mabrut, a accompagné un groupe d'agriculteurs sur un projet photovoltaïque. Sur la méthanisation, il n'y a pas de projet s'inscrivant dans une démarche territoriale mais elle souligne l'intérêt croissant des agriculteurs.

Elle rappelle également que la 1^{ère} étape, avant de parler des EnR, est celle des économies d'énergie. Un groupe de travail « économie d'énergie » en élevage a investi cette thématique.

Les collectivités ont un rôle de catalyseur et doivent permettre d'initier mais au final il faut que ce soit les acteurs du projet eux-mêmes qui le portent.

Madame Sylvie Geismann (Ademe) souligne l'importance d'associer la notion de territoire à celle de développement durable. En effet, il semble important dans cette démarche que le

développement des énergies renouvelables accompagne au plus près les activités humaines et leurs évolutions – par exemple en matière de déplacements qui captent une part importante de l'énergie.

Toutes les actions doivent s'appuyer sur les 4 piliers du développement durable que sont :

- la culture ;
- le vivre ensemble : question des déplacements, des modes de vie individuels et collectifs ;
- l'environnement : réduction ou transformation différente des déchets,
- forces vives/économie : à qui revient le fruit de ce que l'on fait, quelle évolution des pratiques et revenus agricoles ?

Le prochain comité de pilotage a été fixé au jeudi 21 avril.